

RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1872

Annexe I
Plan de zonage

Feuillet 1
Zonage - Secteur agricole et urbain

Service de l'aménagement du territoire

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage no 1872 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AFFECTATION DOMINANTE

- AGR - Agricole
- AID - Agricole ilot déstructuré
- APB - Agricole publique
- ARE - Agricole récréative
- AMU - Agricole municipale
- RM1 - Aire mixte de type 1
- RM2 - Aire mixte de type 2
- RES - Aire résidentielle
- CPR - Commerciale de proximité
- CLO - Commerciale locale
- CRE - Commerciale régionale
- CS1 - Conservation de type 1
- CS2 - Conservation de type 2
- EVR - Espace vert et récréation
- HFA - Habitation de faible densité
- HMF - Habitation de moyenne et forte densité
- IPR - Industrie de prestige
- IMX - Industrie mixte
- INS - Institutionnelle et communautaire
- INF - Infrastructure
- MXU - Mixte urbain
- REC - Récréative
- VIL - Villégiature

LIMITE

- Municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Zone
- Réserve écologique
- Matrice graphique

RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR

- Autoroute
- Route régionale
- Collectrice

Chemin de fer

Cours d'eau

Amendements

Règlement	Date	Description
1872-02	2026-09-11	Zone HFA-626 + HMF-626

Date : 11 septembre 2026 Échelle : 1:20 000



0 700 1 400 m

Source : Ville de Vaudreuil-Dorion, MRC de Vaudreuil-Soulanges, Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

2

1

2

1

Feuillet 2